

Questions juridiques d'actualité pour l'organe de révision

25 août 2020 (Martigny, le matin)

28 août 2020 (Lausanne, le matin)

04 septembre 2020 (Neuchâtel, le matin)

08 septembre 2020 (Fribourg, le matin)

06 octobre 2020 (Genève, le matin)

Séminaire récurrent
avec mises à jour



**EXPERT
SUISSE**

Audit
Fiscalité
Fiduciaire

Public visé

Ce séminaire s'adresse aux réviseurs et experts-réviseurs agréés, aux conseillers juridiques au sein de sociétés fiduciaires ainsi qu'à d'autres juristes et avocats actifs dans le domaine commercial qui traitent de problématiques liées à la comptabilité, à la révision des comptes ainsi qu'à la responsabilité des organes sociaux.

Contexte et problématique

Quand bien même le rythme d'évolution des règles en matière de droit comptable et de droit de la révision semble avoir quelque peu ralenti, il n'en demeure pas moins que les réviseurs et experts-réviseurs agréés sont toujours plus exposés en termes de responsabilité. Ce séminaire est traditionnellement consacré à ces questions. Les axes principaux du séminaire sont la discussion, en petits groupes, de décisions judiciaires fédérales récentes en lien avec l'activité d'organe de révision ou de fiduciaire au sens large et le suivi des développements législatifs et réglementaires.

Objectifs

Ce séminaire d'une demi-journée (matinée ou après-midi) traitera les questions susmentionnées dans le cadre d'ateliers comportant env. 20 participants au maximum. Par expérience, cela permet aux participants de prendre connaissance de l'évolution de la jurisprudence et d'échanger avec d'autres professionnels de la branche et des spécialistes de la responsabilité civile.

Thèmes

Comme chaque année, nous traiterons, lors du séminaire, les différents aspects juridiques liés à l'activité d'une fiduciaire. Nous nous pencherons en particulier sur

la responsabilité et la couverture d'assurance de la fiduciaire en cas de piratage informatique, la responsabilité pénale que pourrait encourir un employé de fiduciaire ainsi que la responsabilité traditionnelle des organes d'une société anonyme en cas de faillite. Nous traiterons également de la responsabilité des fiduciaires lors de l'accomplissement de mandats spéciaux, les règles d'indépendance telles qu'appliquées par l'ASR ainsi qu'un aperçu des projets législatifs en matière commerciale (droit de la SA, droit du registre du commerce) tout comme quelques sujets traitant du domaine fiscal en lien avec l'activité fiduciaire.

Méthode

Séminaire d'approfondissement pour personnes expérimentées.
Etude de cas pratiques en petits groupes sous forme d'ateliers et questions/réponses.

Responsable du séminaire

Nicolas Duc, dr en droit, associé, directeur ligne de produits Fiscalité & Droit BDO Suisse romande

Conférenciers

Nicolas Duc, dr en droit, associé, directeur ligne de produits Fiscalité & Droit BDO Suisse romande

Olivier Emery, avocat, Direction Générale Sinistres/Suisse Assurances responsabilité civile préjudices de fortune, AXA Assurances.



Nicolas Duc



Olivier Emery

Dates

25.08.2020 le matin – Martigny
28.08.2020 le matin – Lausanne
04.09.2020 le matin – Neuchâtel
08.09.2020 le matin – Fribourg
06.10.2020 le matin – Genève

Lieux

Martigny Boutique-Hôtel
Rue des Vorziers 7
1920 Martigny
www.martigny-hotel.ch

Hôtel de la Paix
Avenue Benjamin Constant 5
1003 Lausanne
www.hoteldelapaix.net

Beau-Rivage Hotel
Esplanade du Mont-Blanc 1
2000 Neuchâtel
www.beau-rivage-hotel.ch

NH Hotel
Grand Places 14
1700 Fribourg
www.nh-hotels.com/hotel/nh-fribourg

Beau Rivage
13 Quai du Mont-Blanc
1201 Genève
www.beau-rivage.ch

Prix du séminaire

CHF 410.– non-membre
CHF 360.– collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTSuisse

Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses et eau minérale dans la salle
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 4 heures par EXPERTSuisse.

Information/Administration

- Non-membre
 Membre ASAI
 Collaborateur spécialisé ou expert
membre individuel d'EXPERTsuisse

Questions juridiques d'actualité pour l'organe de révision

- 25 août 2020 (Martigny, le matin)
 28 août 2020 (Lausanne, le matin)
 04 septembre 2020 (Neuchâtel, le matin)
 08 septembre 2020 (Fribourg, le matin)
 06 octobre 2020 (Genève, le matin)

Nom, Prénom

Adresse professionnelle

Société

Complément sur la société

Rue

NPA/Ville

Téléphone professionnel

E-mail professionnel

Adresse privée

Rue

NPA/Ville

Téléphone privé

- Facture à l'adresse privée
 Facture à l'adresse professionnelle
 Correspondance à l'adresse privée
 Correspondance à l'adresse professionnelle

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions actuelles d'inscription d'annulation et je les accepte. Sans demande spécifique de votre part, toute correspondance y.c. l'envoi de facture sera effectué à l'adresse professionnelle.

Lieu/Date

Signature

- Je souhaite recevoir les dépliants des nouveaux séminaires par e-mail.

Inscription à:
EXPERTsuisse SA, Chemin des Croisettes 28, CH-1066 Epalinges, Fax 058 206 05 59
ou via notre site internet www.expertsuisse.ch

Convention

Font foi les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA que vous trouvez publiées sur le site www.expertsuisse.ch. En particulier:

Inscription – conditions générales

Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez après le séminaire.

Délai d'inscription/Annulation: Un mois avant le date du séminaire

Les inscriptions reçues restent valides même si vous n'avez pas reçu une confirmation d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les conférenciers, l'heure, la durée ou le lieu sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, l'Académie se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Sinon, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'inscription: sans frais
Annulation après délai d'inscription (voir ci-dessus) jusqu'à une semaine avant le séminaire: CHF 200.-
Annulation une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée comme heures de formation continue par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.